CONSEIL MUNICIPAL : compte rendu

SEANCE ORDINAIRE DU 20 FEVRIER 2014

Date de la convocation: 15/02/2014

Sont Présents : Messieurs Mickaël BARDEY, François BIOT, Michel DAVAL, Paul DECARD, Nicolas PLANCHON, Michel RICHARD, Madame Isabelle GRENOT.

Absents: Mesdames Aurélie MENUEY, Catherine PERRIN, Monsieur Sébastien PLEIGNET.

Monsieur Pierre RUCH : Pouvoir à Monsieur Paul DECARD Monsieur Michel ZELLER : Pouvoir à Monsieur Nicolas PLANCHON

La lecture du compte rendu de la séance du 19 décembre 2013 n'a soulevé aucune remarque particulière.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité (sauf mentions contraires) :

- . décident de payer à l'article 2051 à la Société BERGER-LEVRAULT, la somme de 1498,80 € TTC (logiciel « emagnus »). Ces crédits seront repris au BP 2014.
- . décident de sortir la caution à l'article 165 de Mme Sonia DEVAUX qui s'élève à 364,94 €. Ces crédits seront repris au BP 2014 étant précisé que la caution sera conservée par la commune.
- . autorisent le Maire à signer la convention tripartite et le contrat de travail avec Monsieur Claude TRIBOUT, sous contrat d'accompagnement dans l'emploi (6 pour, 2 abstentions).
- . approuvent la modification simplifiée n° 1 du Plan d'Occupation des Sols.
- . décident d'inscrire au BP 2014 une somme de 120 €, au titre des voyages scolaires de 6 élèves (soit 20 € par élève).
- . décident de reconduire pour l'année 2014/2015 les modalités d'attribution de la carte Avantages Jeunes à tous les habitants scolarisés de la commune âgés de 3 à 25 ans, au prix de 1 €. Les 5 € restant étant pris en charge par la Commune.

- . décident de demander un devis comparatif concernant le remplacement du ballon ECS à la Maison d'Enfants.
- . autorisent le maire à signer la convention de déneigement de la voirie communale, pour l'hiver 2013/2014, avec Monsieur Alexis DECARD, moyennant une prestation horaire de 40 \rlap HT.
- . valident la consultation lancée en vue de la dévolution des travaux d'aménagement de la Rue des Charmey Hameau « LES PATEY ».
- . décident, suite au recrutement d'un agent par voie de mutation, d'instaurer le régime indemnitaire.
- . autorisent le maire à signer la convention de prêt d'exposition et de documents avec la médiathèque départementale de prêt.
- . autorisent l'achat de livres destinés à la bibliothèque pour un montant de 100 €.
- . décident de reconduire les modalités d'organisation :
- de la vente d'herbe : vente publique par adjudication (parcelle située Creux Tronchot, section ZA N° 41 d'une contenance de 87a 80ca ainsi que la partie enherbée de ZA N° 39) ;
- de l'entretien de petites parcelles jouxtant le cimetière : gratuité de la récolte en fonction des faibles surfaces concernées.
- . valident le remboursement de la somme de 864,17 € par la SMACL (Cie d'assurances) pour les années 2012-2013-2014.
- . valident la création d'une régie de recettes afin de permettre l'encaissement des recettes provenant de l'affouage et des menus produits forestiers.
- . valident la suppression des indemnités des régisseurs concernant les régies : droit de place, droit de photocopie, alambic/jus de pomme.
- . décident de retirer du programme de travaux ONF la parcelle 13, dont les travaux s'élèvent à 4.002,34 $\mathop{\notin}$ HT; précisent concernant la parcelle 41 que seuls seront retenus les travaux de maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur, pour un montant de 2.831,13 $\mathop{\notin}$ HT. Les 9.934,66 $\mathop{\notin}$ HT qui correspondent au dégagement manuel seront reportés en 2015 ; dit que le coût global des travaux d'investissements 2014 s'élève à 20.113.61 $\mathop{\notin}$ HT.
- . retiennent le devis proposé par la SARL HANRYE FRERES qui s'élève à 5.315 € HT pour la réfection de la toiture de la sacristie et des gouttières.

- . décident de mettre à disposition la salle des fêtes à l'association « Théâtre Vigatanes i Barretina » (Madame Viviane AUGER) et à Madame Charlotte EDELBLUTTE (pour ses cours de zumba) selon la tarification en vigueur ;
- . s'engagent à faire procéder aux réparations du fourneau situé dans le logement communal « 6 rue Pavée » ;
- . décident de louer à compter du 1^{er} mars 2014, le logement communal situé 4 Place Armand EME (anciennement occupé par Mme DEVAUX) ;
- . décident de retenir le devis présenté par PUBLI 70 à LURE, pour un montant TTC de 338,40 €, concernant l'acquisition de banderoles destinées à la manifestation de la fermeture d'une classe en collaboration avec les parents d'élèves et la municipalité de CHASSEY-LES-MONTBOZON (la commune de CHASSEY prendra à sa charge 1/3 de la dépense, soit 112,80 € TTC);
- . décident de mettre gratuitement à la disposition de M. Alain BAPTIZET la salle des fêtes pour la projection d'un film documentaire sur le monde paysan des 75 dernières années ; l'entrée sera libre et gratuite ;
- . décident de louer à compter du $1^{\rm er}$ mars 2014, le logement communal situé 11 Place de l'Eglise.
- . définissent, concernant l'attribution de lots de bois de la parcelle 15, la date limite d'abattage au 31/10/2014 et la date limite de façonnage au 30/11/2014 ; étant précisé que le façonnage des bois, sans tracteur, pourra s'effectuer le dimanche, hors période de chasse.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée.

A ESPRELS, le 26 février 2014

Le Maire,

Michel RICHARD